safac
N°64
6 FF

Folklore de Champagne

LES ARCHERS

Roger Van Ryseghem
Président de la Compagnie d'arc Diana-Sport de Bar-sur-Aube

Bulletin trimestriel

Société des Amateurs de Folklore et Arts Champenois
Rumilly-lés-Vaudes
10260 Saint Parres lés Vaudes

Gérant
Jean Daunay

Conseiller technique
Gilbert Roy

Conseiller rédactionnel
Jean Déguilly

C.P.C. Safac 16.832.44 Paris

Abonnements

De soutien	30 F
Simple	20 F
Etranger	50 F
Bienfaiteur	100 F

Points de vente
Jean Daunay
Rumilly-lés-Vaudes
10260 Saint Parres lés Vaudes
Au Point du Jour
1, rue Urbain-IV 10000 Troyes

MARS 79
numéro 64

LES ARCHERS

Enquête
Jean Daunay
Gilbert Roy

Photos
Jean Daunay
Gilbert Roy
Régis Van Ryseghem

Maquette
Gilbert Roy

Impression offset
Imprimerie SONODA
Z.I. La Maladière
10300 Sainte Savine
Dépôt légal 1979
Commission Paritaire n° 53035

Composition
Moyard et Marnat
Z.I. la Maladière
10300 Sainte Savine

Reproduction interdite
sauf autorisation de l'Editeur

Le noble jeu de l'arc

Notre numéro 20, qui date de février 1969, était épuisé...

Les manifestations diverses qui doivent se dérouler, cette année, dans la région de Bar-sur-Aube, en faveur du Noble Jeu de l'Arc, nous donnent l'occasion d'une réédition — revue et corrigée.

Nous sommes certains qu'elle sera bien accueillie.

J. DAUNAY.

Photos de couverture

I. Le sieur Louis Rabiat, roi de l'oiseau le 18 septembre 1740, le 7 septembre 1751 et le 13 septembre 1755. Tableau du Musée de Troyes.

IV. François oseph Le Cocq, roi de l'oiseau le 16 septembre 1743 et le 12 septembre 1750. Peinture sur bois du Musée de Troyes. Photos Musée de Troyes. Photos Musée de Troyes.

LES ARCHERS

En présentant le noble jeu de l'arc, notre revue célèbre une triple tradition.

Tradition humaine

Cette arme est certainement la plus ancienne de toutes : il en est fait mention dans l'Ecriture et la Fable en attribue l'invention à Apollon, frère jumeau de Diane. Chez les anciens, les Scythes, les Crétois, les Parthes, les Thraces passaient pour d'excellents archers. L'histoire a conservé les noms d'Aster qui, dans des circonstances mémorables, éborgna Philippe, roi de Macédoine. Quant à Ménélas, roi de Sparte, on rapporte qu'il lançait avec un seul arc trois flèches à la fois, et frappait trois buts différents ! Les Grecs et les Romains avaient des troupes légères d'archers. Au moyen-âge, les Génois et les Anglais avaient grand renom comme lanceurs de flèches.

Tradition nationale

En France, il existait de nombreux corps d'archers : Charles VII établit un corps de franc-archers, les uns à pied, les autres à cheval, ainsi nommés parce qu'ils étaient francs (ou exempts) de tout impôt ; ils étaient tirés du corps de la noblesse ou se la voyaient conférer.

Il n'est pas surprenant que Louis XI ait commencé en 1481 à abolir l'usage de l'arc et de la flèche, détrôné par le progrès des armes à feu et générateur d'un tel privilège.

Mais cet usage ne s'en maintint pas moins dans quelques localités, notamment en Picardie.

Tradition champenoise

C'est non loin de chez nous, à Sens, que furent datées les lettres de 1367 par lesquelles Charles V encourageait l'établissement dans tout le royaume de compagnies d'archers et d'arbalétriers. Toutes les villes de la Champagne méridionale connurent ce type de « gens d'armes », ainsi que les arquebusiers, apparus à Troyes en 1483.

Après le triomphe définitif de la poudre à canon et la chute de l'Ancien Régime le noble office d'archer est devenu ce que nos aïeux appelaient « desport », c'est-à-dire un jeu. Pourtant, au cours de la campagne de 1814, on put voir des archers cosaques au pont de Lesmont !

Férus à la fois d'activités gymniques et de respect du passé, les adeptes barsuraubois du tir à l'arc n'ont pas manqué de souligner cette ambivalence. Ce furent ainsi, successivement, la création du **Réveil des Archers** par le regretté E. Chrétien (1898-1957) puis en 1960, celle de **Diana-Sports** par M.G. Kagérère.

A cet ancien président et à son équipe notamment MM. Folliard (vice-président), Billeux (secrétaire) et Jean Coffinet (capitaine-trésorier), le présent numéro doit beaucoup.

J. Déguilly.

M. Gérard en 1969.

A LA GLOIRE DU JEU DE L'ARC

Messieurs,

Il est inutile de faire l'éloge d'un jeu dont vous connaissez tout le mérite ; le nom de son illustre chef est élevé au-dessus de toute expression.

Les plus grands hommes en ont fait les plus nobles exercices et, des mêmes flèches dont ils se servaient pour assurer leur gloire, naissaient les plus doux amusements. Venez Messieurs et chers Confrères jouir avec nous des délices qu'ils ont goûtés dans ce noble exercice, et méritez comme eux les lauriers qui les ont couronnés ; venez disputer les prix dont nous gratifie l'auguste seigneur à qui nous avons l'honneur d'appartenir et vous unir à nous pour lui témoigner notre reconnaissance. En attendant l'honneur de vous voir, nous demeurons votre très humble et très obéissant serviteur. Moi, capitaine, officier et chevalier du noble jeu d'arc de Longpérier .(26)

Tels sont les termes d'une lettre reçue, en 1782, par la compagnie des arbalétriers de Villenauxe, qui invitait ses membres à participer au Prix du noble jeu d'arc de Long-Périer, *selon le beau plaisir de Mgr de Boisgelin, abbé de l'abbaye royale de Chaales.*

On ne peut marquer plus d'enthousiasme pour un jeu dont, à deux cents ans de distance, la vogue est encore vive dans certaines de nos localités.

Ce jeu d'arc, dont M. Foliard, ancien capitaine et chevalier de la compagnie Diana-Sports de Bar-sur-Aube, a dit *qu'il est un sport glorieux pratiqué sous le signe d'une grande camaraderie, qui conserve les traditions de l'ancien temps,* fut officiellement créé par édit royal en 1237 (1). On prétend même que Louis IX dit Saint-Louis fut membre de la première Confrérie de l'Arc. C'est Charles V qui, par ordonnance de 1369 (2) fit obligation à ses sujets *de prendre leurs jeux et esbattements à eulx exercer et habileter au fait du trait d'arc ou d'arbalestre, ès beaux lieux et places convenables à ce...* (3) leur interdisant, sous peine d'amende, les jeux de tables, quilles, palets, soules et billes.

Le roi condamne donc les jeux de hasard et consacre le jeu de l'arc comme le plus important de tous les jeux, en raison, probablement, de sa valeur pour la formation morale et physique de l'individu et, probablement aussi, en raison des services que pouvaient rendre des archers entraînés, pour la défense de la cité.

ARBALETRIERS, ARQUEBUSIERS ET ARCHERS

Les arbalétriers vinrent ensuite. Il est actuellement bien malaisé de distinguer, dans les textes, s'il s'agit bien d'archers ou d'arbalétriers, ou encore, plus tard, d'arquebusiers.

Archers et arbalétriers ont souvent cohabité. Les uns et les autres usaient de leurs flèches. Ils avaient adopté saint Sébastien pour patron alors que les arquebusiers qui faisaient parler la poudre, se réclamaient de saint Georges, saint Antoine, sainte Barbe ou saint Laurent. (4)

Nous savons qu'à Bar-sur-Aube, au 17e siècle, la compagnie était autorisée à tirer à la fois à l'arc et à l'arbalète. L'usage de l'arquebuse resta seul permis, en 1707, avant la dissolution, en 1790, de toutes les sociétés d'arquebuse. (5)

Si les textes nous donnent le nombre des chevaliers de l'arquebuse dans cette ville, s'ils nous décrivent leur étendard et énumèrent les pièces de leur costume : *habit rouge, galonné d'argent, culotte rouge, jarretière d'argent, veste et bas blancs, chapeau bordé d'argent* (6), ils sont muets quant aux attributs et aux habits des archers. (27)

Que faut-il en penser ? Que la compagnie de l'arc de Bar-sur-Aube n'existait plus ? Il est vraisemblable que le jeu de l'arc — suivant en cela l'évolution traditionnelle — avait quitté le milieu bourgeois de la ville pour émigrer vers les campagnes. Il fut pris en charge par les villages voisins de Colombé-la-Fosse, Colombé-le-Sec, Voigny, Arrentières, Engente, Rouvres-les-Vignes, Lignol-le-Château où les chroniqueurs locaux ont signalé qu'il était en usage au XIXe siècle et pratiqué *de temps immémorial.*

En ce même temps, on signale un peu partout, dans l'Aube ; des compagnies de tir à l'arc, entre autres à Merrey-sur-Arce (7), Rigny-le-Ferron et Neuville-sur-Seine (8). Il devait en exister bien d'autres en notre province de Champagne.

La tradition avait donc voulu et fait que subsiste le jeu de l'arc, bien qu'il ait été, en un temps, vivement concurrencé par

l'arbalète et l'arquebuse. Probablement ces deux derniers engins n'avaient-ils fait qu'emprunter aux coutumes du jeu d'arc L'antériorité de celui-ci aurait favorisé sa renaissance.

C'est en tous cas en pays baralbin, sur la rive droite de l'Aube, que la tradition du jeu d'arc est demeurée la plus vivace entre 1900 et 1939.

C'est aussi à Bar-sur-Aube qu'elle s'est perpétuée après la dernière guerre.

Et si ce jeu fameux est encore en honneur, de nos jours, dans ce secteur du département de l'Aube, s'il a fait des émules en d'autres coins de la Champagne, nous le devons aux hommes du cru — les anciens, et d'autres qui leur ont succédé — dont la grande passion est le tir à l'arc. Leur ténacité et leur enthousiasme a permis qu'une société locale subsiste, qui se modernise ensuite, mais préserve le ferment de la réussite.

DE NOS JOURS

Le jeu d'arc est devenu un sport.

L'arc en bois n'existe pratiquement plus. Les engins actuels sont faits de duralumin, d'acier, de fibres de verre, de plastique. Ils sont scientifiquement étudiés. Ils sont légers. Leur forme surprend un peu, ainsi que les accessoires qui les accompagnent.

Les flèches en bois, en zicral, en acier ou en fibres de verre sont calibrées de telle façon que le tir ne puisse varier, comme autrefois, selon la flèche utilisée.

Comme pour tous les sports, une fédération regroupe les compagnies. Chacune de celles-ci est placée sous l'autorité d'un capitaine qui préside à ses destinées. Elle possède un terrain de tir qui comprend deux buttes éloignées de 50 mètres.

Le tir est pratiqué d'une butte à l'autre, dans un cercle de 45 cm de diamètre avec, au centre, un rond noir de 20 mm de rayon.

Les compétitions se réfèrent, soit au nombre de flèches dans la cible, soit au plus beau coup et, dans ce cas, l'impact des flèches est mesuré avec précision.

Les compagnies d'arc sont groupées en rondes qui, chaque année, par concours, désignent leurs meilleurs joueurs pour les championnats de France. Chaque année encore, une compagnie est désignée pour représenter la ronde à la Coupe de France de tir à l'arc.

Le championnat du monde est organisé tous les deux ans par la Fédération Internationale de Tir à l'Arc, créée en 1933.

LE JARDIN

Le terrain de tir des archers se nomme le jardin. C'est le lieu où les tireurs se réunissent pour pratiquer leur sport.

C'est, en général, un endroit champêtre, coquet, aéré et clos. On y trouve une salle de réunion et le jardin proprement dit. Dans ce jardin, deux **buttes** se font face, assorties chacune d'une cible, et protégées par des constructions de bois appelées *gardes* destinées à neutraliser les flèches perdues. La **butte d'attaque** était celle vers laquelle les tireurs lançaient leur première flèche ; la **butte maîtresse** lui faisait face (Actuellement, le tir ne se pratique plus que dans un seul sens).

Une allée, dite **allée du roi,** relie les deux cibles. L'**allée des chevaliers,** souvent ombragée ou couverte, longe le mur du jardin et permet d'éviter la trajectoire de tir. La marque sur laquelle se tient le tireur se nomme le **pas.**

Toutes les compagnies n'ont pas toujours disposé d'un équipement aussi complet. A Colombé-la-Fosse, les buttes qui s'élevaient sur la côte avaient 4 m de large et 1,20 m de haut. Devant elles, deux piquets de bois blanc soutenaient un paillasson rond, en paille cordelée et roulée, de trois doigts d'épaisseur, orné à sa partie supérieure de roses de papier. On fixait sur ce paillasson la cible de carton imprimé. Cette cible comportait, autour du point de centre, plusieurs ronds concentriques de différentes couleurs. L'un d'eux s'appelait **livrée,** le cercle rouge de 15 cm de diamètre se nommait **coup franc.** Les flèches fichées à l'intérieur de ces cercles en prenaient le nom. Pour la livrée, dès qu'une flèche avait piqué à l'intérieur de cet espace, le tireur avait droit à une « faveur » qu'il attachait à la corne de son arc.

Les normes fixées par les Règlements généraux de chevaliers de l'arc diffèrent peu de celles qu'avaient adoptées nos archers baralbins. La cible ou **penton** comprend :

— un point noir central,

— un cercle noir de 12 1/2 cm de diamètre appelé **cordon de petit prix** ou **chapelet,**

— un second cercle de 45 cm de diamètre ou honneur.

Le centre de la cible doit se trouver à 80 cm du sol. Elle est divisée en deux parties : haut et bas, ainsi qu'en droite et gauche, par deux diamètres se croisant au centre du cercle. (9)

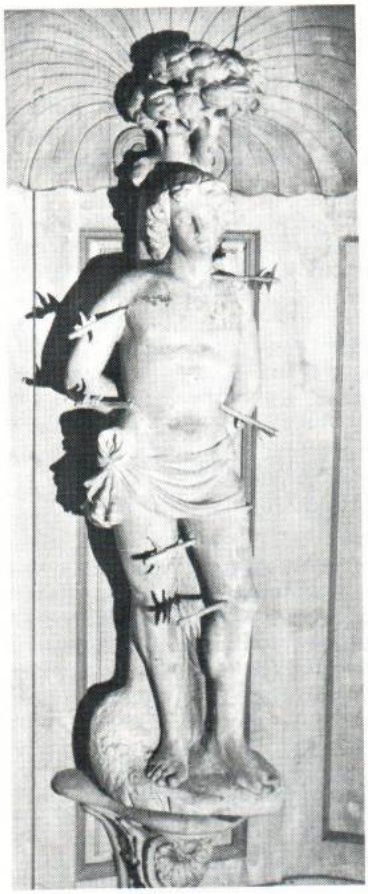

Statue de saint Sébastien, à Bar-sur-Aube.

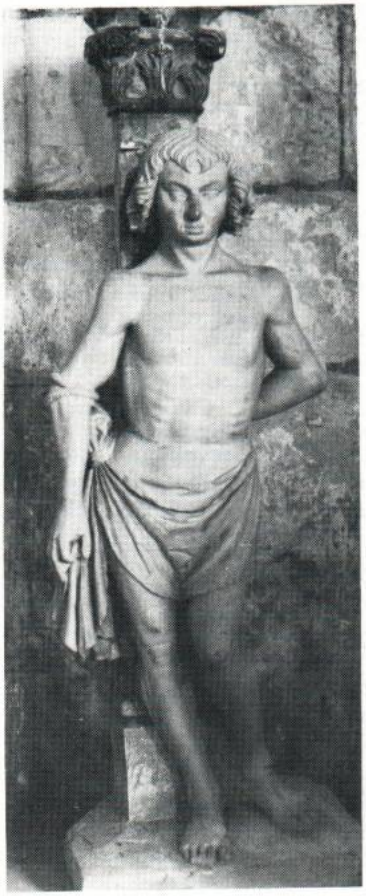

Le saint Sébastien de Rumilly-lés-Vaudes.

Bâton de Confrérie de Saint-Sébastien.

Le saint Sébastien d'Auxon.

STATUTS DU JEU D'ARC

Analyser les statuts actuels d'une compagnie d'arc n'aurait rien de bien original attendu que ceux-ci ont été normalisés comme tous les règlements de tir, par la Fédération Française de Tir à l'Arc, pour toutes les sociétés qui relèvent de son obédience.

Afin de rester plus près de la tradition, nous nous sommes reporté au règlement autrefois adopté par Nogent-sur-Seine et Villenauxe-la-Grande. Il date du XVIII[e] siècle et a été édicté *sous le bon plaisir de Mgr de Pomponne, abbé de l'abbaye royale de Saint-Médard de Soissons, grand maître de tous les jeux d'arc du royaume... à cause des reliques de saint Sébastien, conservés dans ladite abbaye.* (10)

Contrairement à ce qu'imposaient les édits royaux des XIII[e] et XIV[e] siècles, il ne s'agit plus que les archers s'entraînent au maniement d'une arme indispensable à la défense de la cité mais qu'ils s'adonnent en toute liberté à *un noble jeu inventé pour la récréation des chevaliers.*

Ces statuts ne comportent pas moins de 44 articles dont certains prennent presque une page. C'est dire que tout y a été scrupuleusement étudié, que rien n'y est laissé au hasard et que tous les cas semblent prévus pour que tout se déroule sans heurts.

La compagnie se ressent de ses origines militaires. Si le roi est désigné comme la première personne du jardin, (art. 1) ce sont trois officiers qui viennent immédiatement après lui : le capitaine, un lieutenant et un enseigne. Le capitaine est chargé *de la conduite de tous les chevaliers (art. 5) qui seront tenus de lui porter respect, de lui obéir, en tout ce qu'il leur commandera et défendra en ce qui regardera le jeu, à peine de 12 deniers par chaque contravention pour la première fois, de deux sols 6 deniers pour la seconde, de 5 sols pour la troisième et, en outre, destitution de leur charge s'ils en ont ; en cas de contumace seront retranchés de la compagnie sans espérer n'y pouvoir jamais rentrer.*

Les trois officiers en chef (art. 6) *une fois choisis et nommés par la compagnie, à la pluralité des voix, ne seront plus amovibles, à moins qu'ils ne tombent dans quelque faute grave qui mériterait qu'on les retranche de la compagnie pour toujours* (art. 6).

Ces officiers en chef sont assistés de trois officiers subalternes (art. 7) savoir : *un trésorier qui aura la boëte du jeu, un greffier et un sergent. Le trésorier sera tenu de se trouver au jeu toutes les fois qu'on ira tirer pour y recevoir les amendes faisant partie du jardin, traînage (étrennes ?) et autres deniers qu'il faudra mettre dedans... laquelle (boëte) sera fermée avec cadenas dont le sieur capitaine aura la clé et ne sera ouverte qu'en présence de plusieurs officiers et chevaliers, pour quelque besoin il faudra tirer les deniers qui sont dedans...*

Le greffier écrira exactement sur un registre, qui restera entre ses mains, tous les actes, jugements et autres, concernant la compagnie, en donnera les expéditions nécessaires...

Le sergent aura la hallebarde en main dans toutes les marches, arrangera chaque chevalier selon son rang de réception, maintiendra tout dans l'ordre tous les chevaliers lui obéiront à cet égard...

Lesquels trois officiers subalternes seront amovibles toutes fois et quand ils ne s'acquitteront pas fidèlement de leur devoir, et qu'il plaira au capitaine d'en mettre d'autres à leur place.

Il s'agit d'une organisation très hiérarchisée, à la manière militaire, où chaque officier ou sous-officier trouve sa place, où chacun doit le respect à son supérieur.

Ajoutons à cela que la compagnie possède son drapeau (art. 9), qui l'accompagne dans toutes ses manifestations ainsi que son tambour.

(art. 36) *Toutes fois... que la compagnie sera assemblée pour quelque cérémonie, la cérémonie finie, ladite compagnie reconduira le roi et le capitaine seulement, chacun d'eux chez lui, enseigne déployée et tambour battant.*

La société s'appuie sur les principes de la religion et se veut d'accord avec la morale que prêche l'Eglise.

Aucun ne sera reçu chevalier qu'il ne soit de la religion catholique ,apostolique et romaine ,de bonne vie et mœurs. (art. 2)

Défense est faite à tous chevaliers... de tirer à l'arc les jours de Noël, Pâques, Pentecôte, Assomption, Toussaint et Saint-Martin... comme aussi pendant aucun

office divin quelque jour de dimanche ou fête que ce puisse être. (art. 23)

Quand une assemblée réglementaire est prévue un dimanche, elle se tiendra *à l'issue des vêpres.* (art. 32)

Point de juron.

Celui qui proférera quelque injure, parole et chanson déshonnêtes dans le jardin ou s'y laissera aller à quelque jurement, paiera six deniers d'amende. Et si quelqu'un était assez osé de jurer le saint nom de Dieu, pour la première fois paiera dix sols d'amende, la deuxième fois 20 sols et la troisième sera chassé de la compagnie. (art. 24)

Défenses sont faites à tous officiers et chevaliers de tirer sur la tourterelle ni pigeon blanc. Probablement parce qu'ils sont l'emblème du Saint-Esprit. *Ytem est défendu de prononcer le mot de diable dans le jardin et partout ailleurs où la compagnie sera assemblée.* (art. 33)

Toutes les amendes seront mises dans la boëte avec les autres deniers du jeu, lesquels seront partagés en deux moitiés dont une sera pour faire dire des messes en l'honneur de saint Sébastien pour tous les officiers et chevaliers de la compagnie tant vivants que trépassés. (art. 35)

Des règles strictes assurent la sécurité des tireurs et des spectateurs. *Aucun chevalier ne tirera qu'il ne dise avant le départ de sa flèche le mot : Gare, gare, d'une voix intelligible à tous les assistants, faute de quoi son coup sera nul, et responsable de ce qui pourrait s'en suivre s'il blessait quelqu'un.* (art. 16)

Toute violence est bannie du jeu.

Aucun officier ni chevalier ne portera dague, ni poignard, ni autre bâton dangereux dans le jardin et partout où la compagnie s'assemblera à peine de 12 deniers d'amende et chassé hors dudit jardin, et lesdits poignard ou autre chose seront confisqués et vendus au profit, et la valeur d'iceux sera mis dans la boëte.

Comme tous les statuts qui régissent des associations, ceux-ci règlent l'élection des responsables ainsi que la hiérarchie des rapports. Tout est codifié afin d'assurer à chaque membre le libre exercice de ses droits et de ses devoirs.

Lorsque le capitaine recueillera les voix pour quelque chose qu'il faudra discuter à la pluralité, la compagnie nommera un contrôleur qui l'accompagnera dans cette fonction afin d'éviter les soupçons de donner les voix aux uns et les retirer aux autres. (art. 7)

En toute occasion que ce soit, tous les chevaliers tiendront chacun leur rang de réception ,après les officiers en chef, sans avoir égard aux conditions des personnes ; ils porteront honneur et respect au Roi et à tous les officiers, à qui ils obéiront en tout ce qui leur sera commandé... et le capitaine y tiendra la main. (art. 8)

C'est dire, en fait, que les titres civils ne sont pas reconnus par les chevaliers. Seules comptent, pour eux, les fonctions qu'ils se sont librement données ainsi que l'ancienneté de chacun dans la société.

Les chefs ont, en outre, l'obligation de donner l'exemple.

Le Roi... s'il a une amende, la paiera triple. Le capitaine, le lieutenant et l'enseigne la paieront double. Les officiers subalternes paieront le tiers en sus (art. 44) C'est un tarif à la mesure des responsabilités de chacun, fait pour une société policée dont l'un des traits caractéristiques réside dans le fait de porter obligatoirement un chapeau, de le garder ou de l'ôter selon les circonstances.

Cette « coëffure » permettait de distinguer les tireurs de chaque province dans les jeux régionaux. On reconnaissait la Champagne à la houppe bleue de son couvre-chef (11).

Aucun chevalier ne pourra tirer... qu'il n'ait la tête couverte d'un chapeau ou bonnet, à peine de nullité des coups et six deniers d'amende (art. 15)

Par contre *tout officier et chevalier qui traversera le jeu et passera d'un côté sur l'autre, qui entrera ou sortira sans ôter son chapeau : 3 deniers d'amende.* (art. 33)

De même *quand on veut aller boire après avoir tiré... (le chevalier classé second) donnera à laver les mains au Roi, au capitaine et à toute la compagnie, la tête découverte et la serviette sur l'épaule...* (art. 34). Mais la société d'arc est aussi une société secrète. Le secret lie les chevaliers entre eux et les engage à une solidarité certaine.

Le nouvel élève ne pourra prétendre aucun rang qu'il n'ait atteint 25 ans accomplis et on ne lui apprendra le secret qu'à cet âge (art. 9)

Quand vous trouverez quelque étranger qui se dira du jeu. Attendez de lui le signal et marque du secret sans lui en donne aucun, l'interrogeant sans qu'il comprenne ce que vous lui demandez s'il n'est pas du jeu. (art. 33)

Aucun officier ou chevalier ne révèlera jamais le secret du serment à peine de 6 deniers d'amende, de ponction exemplaire qui sera décernée par le capitaine devant lequel immédiatement, et non devant aucun autre, sera traduit le délinquant, pour son procès fait et parfait, s'y voir condamner ; et au surplus chassé du jeu d'arc sans espérance d'y jamais rentrer. (art. 33)

Divulguer le secret devait être chose rare et, dans ce cas, on peut supposer que la compagnie en adoptait immédiatement un autre. (?) Trahir ses confrères n'était pas digne d'un chevalier.

A travers les lignes sèches de ces statuts, on devine l'esprit et le code d'une société dont les membres acceptaient librement une certaine contrainte pour l'honneur de porter *une médaille d'argent... avec ruban rouge à la boutonnière de leur habit* médaille qui pouvait leur être retirée dans le cas où ils auraient commis *une action indigne de l'ordre.*

Les membres de la confrérie se trouvaient donc liés par ce règlement qui faisait de leur association une véritable chevalerie. Aucun d'eux ne pouvait se soustraire aux règles qu'il avait acceptées sauf à encourir une amende pour les fautes vénielles ou être exclu si le manquement touchait à l'honneur.

TIR DU PAPEGAI A LA PERCHE.

Le mât avec les écharpes du roi.

Le roi reçoit ses insignes.

1

2

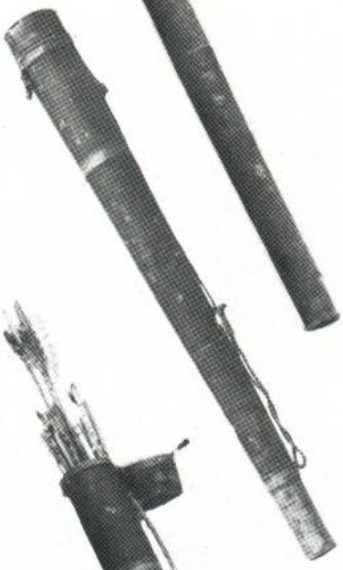

4

3

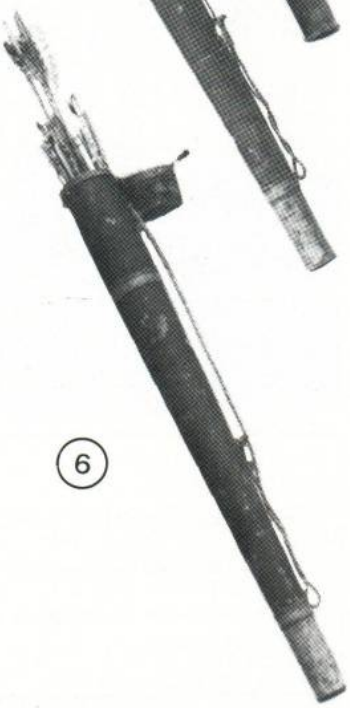

6

5

7

M. Folliard au pas de tir, vers 1960.

M. Lemoine tire à plat (ancienne méthode).

L'ARC ANCIEN.

1. Gogue.
2. Les branches de l'arc.
3. Anciennes flèches.
4. M. Gérard bande l'arc.
5. M. Gérard au pas de tir.
6. Carquois anciens.
7. Détail d'un carquois.

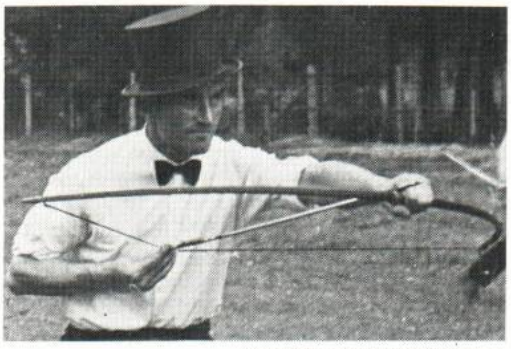

Position de tir traditionnel.

Diana-Sport, vers 1960.

LE TIR A L'ARC

Monsieur Folliard a tenu à nous éclairer sur les coutumes du jeu d'arc dans la région de Bar, autour des années trente. Nous avons eu la chance de rencontrer d'anciens tireurs comme MM. Gérard, Courteau, Paradis... qui ont bien voulu nous conter des souvenirs souvent vieux de plus de cinquante ans. Monsieur Abel Pérard, de Colombé-la-Fosse, à mis à notre disposition les arcs, flèches et carquois dont s'était servi son père et qu'il a précieusement conservés.

L'ARC

Pour tirer à l'arc, on emploie actuellement des instruments très perfectionnés importés souvent des Etats-Unis. Les arcs utilisés avant la dernière guerre étaient, pour la plupart, de fabrication locale.

En général, chaque tireur utilisait son arc personnel. Si certaines personnes ont affirmé n'en avoir jamais possédé et s'être toujours servies le l'arc d'un confrère, elles sont l'exception. Le premier arc de Monsieur Gérard était en acacia, d'une seule pièce ; il lui avait été offert par son parrain en chevalerie, Monsieur Baudoin, cordonnier. A l'une des cornes de cet arc, la boucle de la corde s'insérait dans une encoche tandis qu'à l'autre extrémité, elle devait passer dans un trou de l'autre corne. On devait probablement nouer la corde après avoir bandé l'instrument.

Un arc moins ancien m'a été présenté par Monsieur Pérard. En bois d'acacia teinté et ciré, il est composé de deux parties qui s'assemblent à l'aide d'un manchon de bronze de 20 cm de long, solidaire de la branche inférieure. La section de cette sorte de poignée creuse appelée **gogue** est la même que celle du bois de l'arc. Les deux branches s'affinent progressivement de la gogue à la corne. Chacune d'elle est d'un seul tenant, à l'exception de petites lamelles rapportées et clouées sur la partie arrondie qui pénètre dans la poignée et qui, probablement, jouent le rôle de cales.

Les cornes de cet arc comportent des encoches destinées à recevoir les deux boucles de la corde. Les deux branches réunies donnent un arc long de un mètre quatre vingt-dix.

Les arcs traditionnels étaient habituellement fabriqués sur place par le charron du village qui n'hésitait pas à leur donner les formes et sections que lui dictaient sa fantaisie, son expérience et la courbure du bois qu'il avait à travailler. On confiait la confection du cable au cordonnier qui, pour cela, utilisait le chanvre, la poix et la cire. La partie médiane de la corde devait être renforcée par une surliure de fil dont l'épaisseur était calculée de telle sorte que l'encoche de la flèche s'y loge très exactement, sans jeu inutile.

Pour bander un arc, après avoir passé la première boucle de la corde dans l'encoche inférieure, il suffisait de bloquer la branche basse de l'instrument contre un point fixe — souvent le pied gauche — et d'appuyer avec le genou droit sur le ventre de l'arc dont on tirait, de la main gauche, la branche supérieure. On pouvait alors facilement passer la deuxième boucle du cable dans l'encoche du haut.

LES FLECHES

Les flèches étaient d'un bois léger, ferrées à la tête d'un embout de corne ou de bronze un peu semblable à une balle de fusil. Elles étaient munies au talon de trois pennes dont l'une était appelée **plume de coq,** qui était différente des autres et servait de repère gauche aux tireurs droitiers. Chaque flèche pouvait être empennée de 2 plumes blanches et 1 rouge, ou de 2 rouges et 1 blanche ou encore de 2 vertes et 1 noire. Ces flèches coûtaient 90 centimes et mesuraient environ 70 cm. On les achetait toutes prêtes.

Chacune d'elles **portait** d'une façon qui lui était propre. Ceci ne permettait qu'un trait par tir alors que les flèches modernes, équilibrées scientifiquement, normalisées, font qu'il est possible d'en tirer trois successivement, avec des chances égales de réussite.

Dans les carquois de fer blanc, aussi fabriqués sur place, on pouvait emmagasiner une vingtaine de flèches. Les cordes de rechange étaient ordinairement logées dans le couvercle à charnière et tenues en place par une bourre de papier. Une ficelle fixée à deux anneaux de ce carquois permettait de le porter en bandoulière.

LE TIR A L'ARC

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, le jeu de l'arc n'est pas unique-

ment un jeu d'adresse mais aussi et surtout un sport de force. Le débutant doit avoir la patience et le courage de s'entraîner jusqu'à ce que ses muscles soient suffisamment forts pour **tenir le point** de la visée c'est-à-dire garder son arc bandé, face à la cible, quelques secondes, sans trembler. Il lui faudra ensuite maintenir la forme, garder intacte cette maîtrise du corps, des bras et de l'œil, enfin acquise. De cette façon, son **coup** atteindra progressivement la perfection désirée.

Il existe, à notre connaissance, trois méthodes de tir utilisées en Champagne, la plus ancienne semblant être celle du tir à plat. L'archer tient son arc horizontalement, bras gauche tendu. De la main droite, paume vers le haut, il pince corde et flèche entre deux doigts et le pouce et tend son arc. La visée s'effectue « au jugé ». Dans le second mode de tir, l'archer tient son arc verticalement du bras gauche. Avec trois doigts de la main droite, il tend la corde jusqu'à ce que son pouce dressé vienne au niveau de son oreille droite. Ce procédé permet une visée réelle et l'arc peut être équipé d'un œilleton de visée. Aujourd'hui, la méthode de tir a été légèrement modifiée. Si la position de l'archer reste la même, la main droite ne conduit plus la corde vers l'oreille mais la porte à la bouche.

L'ENTRAINEMENT

Les tireurs s'entraînaient en permanence. Les anciens en ont connu qui, tout seuls dans leur jardin, s'exerçaient chaque jour. Le plus souvent, ils se réunissaient à quelques uns, creusaient en terre une sorte de pot et y déposaient chacun un sou. Après le tir, le vainqueur ramassait la cagnote et l'on recommençait.

Pour résister à la tension de la corde, les doigts étaient protégés par des *poucets* de cuir, la plupart du temps taillés dans de vieux gants (On n'était pas riche dans ce temps-là).

Point de règle particulière de visée, mais une longue habitude. *Quand on avait tendu son arc pour un tir, dit M. Gérard, on voyait bien s'il l'était suffisamment après avoir constaté l'impact de la flèche. On était parfois amené à rectifier, en tirant davantage sur la corde, ce qui avait pour but d'envoyer la flèche plus haut.*

Des amendes étaient imposées aux tireurs qui ne respectaient pas les règles de sécurité. Il semble que les accidents aient été rares. M. Gérard nous a pourtant signalé le cas de l'un de ses collègues trop pressé d'aller vérifier son coup et qui écopa d'une flèche en plein front. Lui-même en reçut une, un beau jour, dans le mollet.

Avant de lâcher sa première flèche, le tireur est tenu de saluer ses confrères. Même s'il est seul, il lève son chapeau et dit *Messieurs, je vous salue. S'il n'est pas seul, les autres lui répondent : Salut.* (12)

Le **tir au Beursault,** comme il était pratiqué autrefois, consistait à lancer une flèche unique dans la cible de la butte d'attaque placée à 50 mètres puis, en passant par l'allée des chevaliers, à l'aller récupérer. De là, on l'envoyait dans la seconde cible qui se trouvait à l'endroit d'où l'archer avait tiré la première fois.

Quand on ne pouvait disposer que d'une seule bonne flèche, l'avantage de ce procédé, où deux cibles se faisaient face, était de permettre que deux opérations se complètent : récupérer la flèche et tirer. La sécurité y trouvait son compte puisque le joueur empruntait une allée extérieure au champ de tir.

Monsieur Folliard nous dit comment, en 1926, se pratiquait le tir, à Voigny. *A l'heure indiquée, le tambour, qui était la plupart du temps un archer, battait le rappel. Les tireurs se rendaient sur le champ de tir préparé à cet effet par la confrérie organisatrice, avec son drapeau.*

Suivant le nombre des tireurs, ils étaient répartis dix, quinze ou vingt par cible. Il y avait donc lieu d'installer une, deux ou trois cibles, en double, et le tir se faisait à une flèche, aller et retour, à 50 mètres.

Un archer, vers 1960.

Le jardin.

Les archers vont aux résultats.

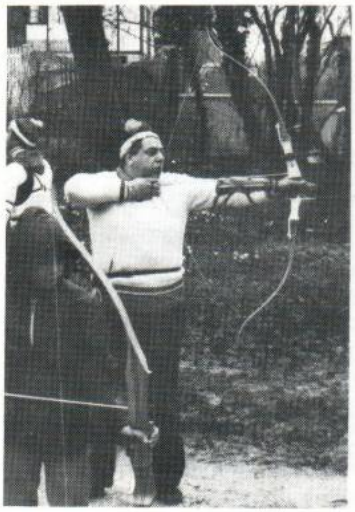

DIANA-SPORT
TIR DU ROI
1979

Le papegai.

Butte de tir.

Le Président présente l'oiseau abattu et donne l'accolade à la dauphine.

Discours au nouveau roi.

Cible de deuil.

SEMAINE
DE L'ARCHERIE TRADITIONNELLE

organisée par la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs de l'Aube, avec le concours de la S.A.F.A.C. et de la Compagnie d'Arc Diana-Sport

du 19 au 27 mai 1979 inclus

Hôtel de ville de BAR-SUR-AUBE
Exposition sur l'arc et les archers

dimanche 20 mai

11 h 00 - BAR-SUR-AUBE
Défilé historique avec reconstitution des costumes d'archers de différentes époques

14 h 00 - AILLEVILLE
Défilé et démonstrations de tir à l'arc

mardi 22 mai

21 h 00 - Hôtel de ville de BAR-SUR-AUBE
Soirée débat
Projection de films, présentation audio-visuelle

du 21 au 23 mai inclus

Stage d'initiation réservé aux scolaires

jeudi 24 mai

14 h 00 - Cellier de COLOMBE-LE-SEC
Concours de tir à l'arc

du 24 au 26 mai inclus

Stage d'initiation au tir à l'arc

dimanche 27 mai

Stade de BAR-SUR-AUBE
Rencontre franco-belge

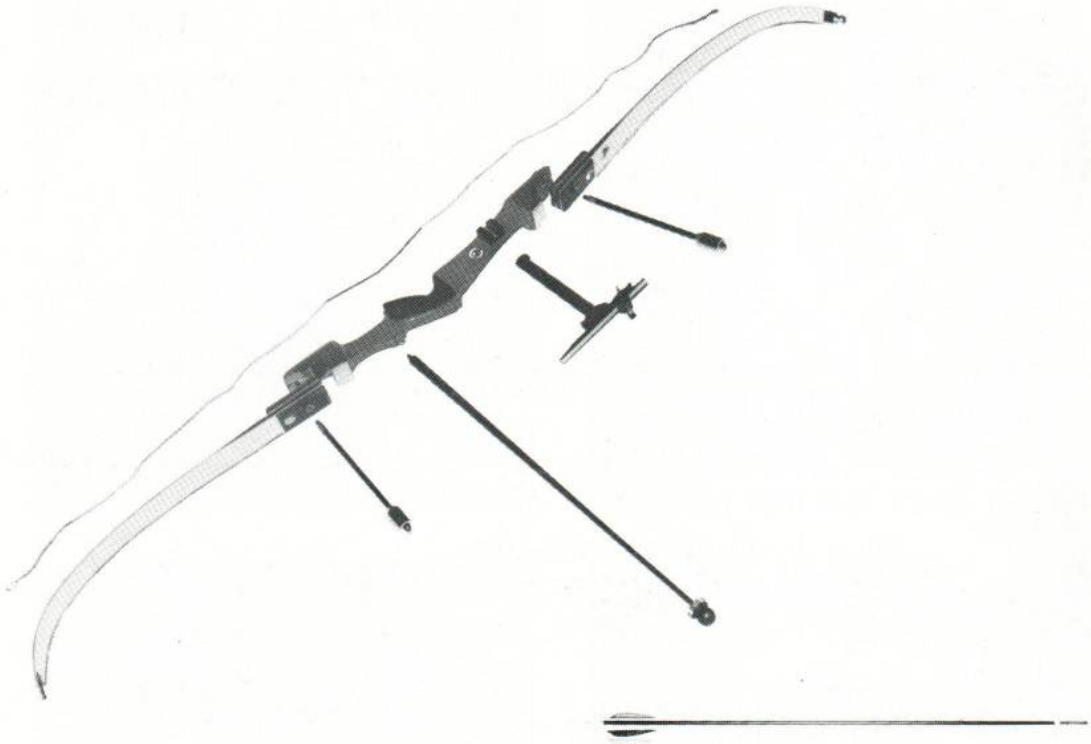

ARC ET FLECHE MODERNES.

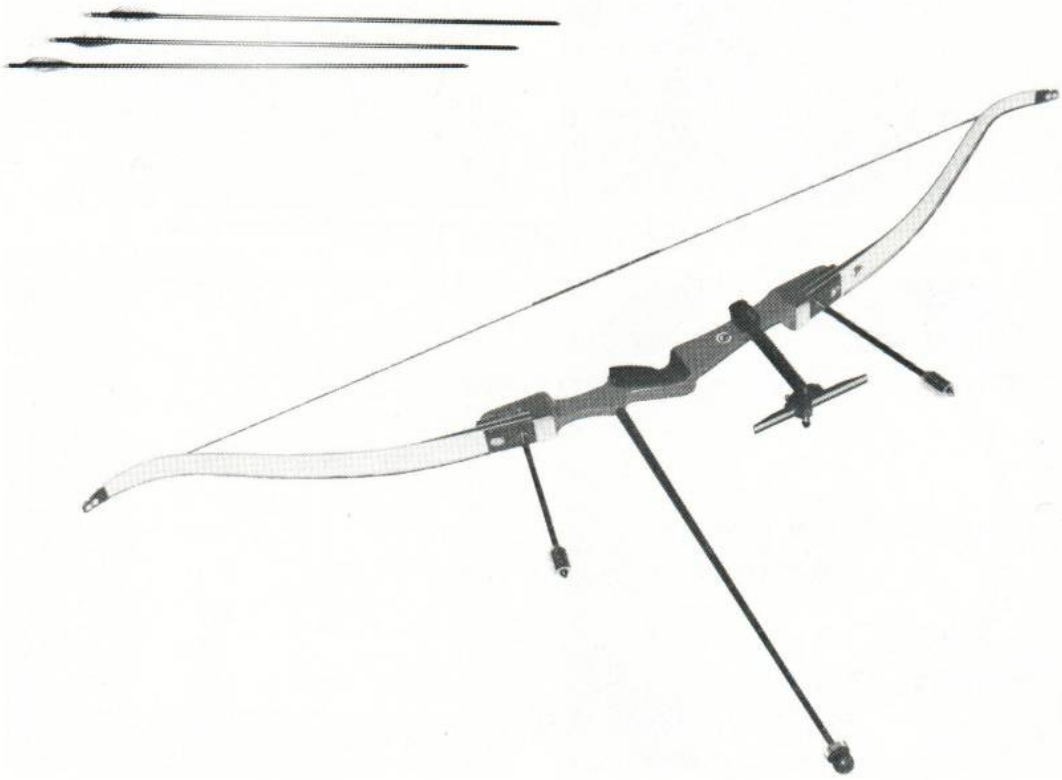

LE JEU D'ARC

Les plus anciens documents locaux concernent le jeu d'arc tel qu'il était pratiqué dans la région de Villenauxe. Une compagnie était connue au XVIII[e] siècle dans cette localité sous le nom de *saint Georges* alors qu'un autre tir existait à Dival, patronné par *saint Michel* (13), deux saints à qui on attribue le mérite d'avoir terrassé le dragon.

Il semble que *saint Sébastien*, dont nous avons dit qu'il mourut percé de flèches, soit resté le patron des archers et que les arbalétriers aient eu à choisir entre saint Georges, saint Michel, et même saint Antoine et saint Laurent. (14)

A Bar-sur-Aube, les archers avaient, au XV[e] siècle, leurs buttes le long des murailles des fortifications. (15)

A Troyes, en 1533, Jehan Mocquery, encordeur, fut roi des archers.

Aix-en-Othe possédait une place pour le tir à l'arbalète. Les archers y avaient-ils accès ?

On a vu que des jeux d'arc existaient à Merrey-sur-Arce, Rigny-le-Ferron, et Neuville-sur-Vanne ainsi que, probablement, dans bien d'autres villages aubois, marnais et haut-marnais.

Bar-sur-Seine avait une chapelle saint-Sébastien *en grande vénération, avec une fête assez considérable, le jour de la fête du saint.* (16)

Dans un ancien règlement de la confrérie de Saint-Sébastien à Lignol-le-Château, il était prévu une amende pour ceux qui n'assisteraient pas au service religieux célébré en l'honneur du saint patron. Amende aussi pour ceux qui se querellaient et se battaient, pour ceux qui nommaient le diable. Tout était prévu afin qu'il n'y ait aucune contestation quant à qui l'emporterait, d'un tireur ou d'un autre. *Si deux coups sont égaux et aussi proches l'un que l'autre du centre, le haut emportera le bas ; s'ils étaient tous deux hauts et droits également, le premier fait sera le bon et, afin qu'il n'y ait aucune difficulté pour reconnaître de quelle façon sera le droit, on prendra du lieu d'où on a tiré.* (17)

A Villenauxe, l'article 16 des statuts précise : *Entre coups égaux, le dessus gagnera le dessous, le dessous la droite et la droite, la gauche.*

Le curé de Lignol, Nicolas Barat, et celui de Bayel, Antoine Brocard, appartenaient à cette confrérie ainsi que Pierre Chemin, Nicolas Boudard, Jean Mouchotte, Pierre Vouillement, Sylvestre Gromot, etc. C'était vers 1680.

L'historien du village de Rouvres-les-Vignes nous indique qu'au début du siècle, les confrères des différentes paroisses se réunissaient tantôt dans un village tantôt dans un autre pour tirer de l'arc. Si, chaque année, le meilleur tir désignait le Roi, celui dont la flèche était venue se planter le plus près du but après celle du Roi, recevait le titre de Dauphin. (18)

A Colombé-la-Fosse, on précisait que seuls les hommes avaient le droit d'adhérer à la confrérie dans laquelle ils étaient admis en qualité de chevaliers, après avoir promis au préalable de se conformer scrupuleusement aux statuts et de ne point dévoiler le secret révélé à chacun d'eux lors de sa réception (19).

Une compagnie organisait-elle un jeu ? Il lui fallait prévoir comment elle récompenserait les lauréats. Pour cela, les archers se cotisaient et après l'achat de lots (toujours utiles) en nombre suffisant, le reliquat de la somme recueillie était affecté à la caisse commune qui réglait les autres dépenses.

Tous les ans, chaque pays organisait son tir. Le premier se tenait à Voigny, le premier dimanche de mai. A l'Ascension, on tirait à Colombé-le-Sec. Colombé-la-Fosse se réservait le dimanche de la Pentecôte.

Le tambour, dit encore M. Folliard, *conduisait parfois plus de cent concurrents sur le terrain et cela était relativement facile d'en grouper tant puisqu'un seul village pouvait être représenté par 25 à 30 tireurs.* Il en venait même de Troyes, avant la Grande Guerre, et les tireurs de Colombé n'hésitaient pas à payer 3,50 F (aller et retour), pour se rendre au chef-lieu et se mesurer aux confrères de la ville.

Quand on **tirait le Roi**, celui de l'année précédente était tenu d'offrir un décalitre de vin, quatre douzaines de biscuits et deux douzaines de **livrées,** ces faveurs de couleur, longues de quelque dix centimètres, destinées aux tireurs ayant logé leur flèche à l'intérieur du cercle portant ce

nom. Ces rubans étaient accrochés aux montants de la cible et les joueurs qui les avaient méritées, en prenaient chacun une en allant vérifier leur coup et retirer leur flèche. Ils l'accrochaient soit au bouton gauche de leur veste soit à l'extrémité supérieure de l'arc.

Quand un tireur avait atteint le rond central ou **coup franc,** il était gratifié, à Colombé-la-Fosse, de quelques notes d'honneur jouées par le clairon.

Après le jeu, la compagnie au grand complet, raccompagnait chez lui, en musique, celui qui avait *mis son coup le plus près du point du centre* et qui devenait ainsi Roi pour toute l'année qui allait s'écouler.

LE ROI

La désignation d'un Roi est l'acte essentiel, annuel, en chaque compagnie d'archers. Le Roi, est le premier personnage, avant le capitaine, les officiers et les chevaliers. A lui sont dus tous les honneurs.

A Villenauxe, selon les statuts, il *donne sa voix le premier* (art. 4) quand il y a délibération. Les officiers et chevaliers *lui porteront honneur et respect* (art. 8). *Il tirera le premier à l'oiseau* (art. 11). *Au décès du Roi, la compagnie se trouvera à l'enterrement, marchant en bon ordre, tambour battant lugubrement, la flèche à la main, le bout ferré en l'air... Après la mort du roi, aucun ne jouira de cette qualité ni de ses pouvoirs* (art. 28).

Par contre (art. 39) *celui qui sera Roi du jeu fournira et rendra le pain bénit, le jour de la fête de saint Sébastien, de telle nature de bon pain qu'il lui plaira, qui ne pèsera jamais moins de 4 livres.*

A Lignol, il était prévu 5 deniers d'amende pour celui *qui n'aurait pas reconduit le Roi après avoir tiré.* Il devait être agréable d'aller trinquer. On n'oubliait jamais, avant la séparation, de crier : *Vive le Roi.*

A Bar-sur-Seine, on tirait l'oiseau le lundi de la Pentecôte. Le **papegau** avait été estampillé aux armes de la ville. Le maire mesurait personnellement les 38 toises séparant la borne, près de laquelle se plaçait le tireur, de l'**arbre** qui portait l'oiseau. Cet arbre, haut de 80 pieds était surmonté d'une perche de 20. Le jour du tir, la compagnie venait chercher le maire à l'hôtel de ville. Celui-ci tirait le premier coup puis chaque échevin, un coup après lui. A la fin de la séance, quatre chevaliers reconduisaient le maire. Le roi de l'oiseau, présenté à la mairie, recevait de la ville une écharpe. (Il s'agit là d'un Roi d'arquebuse). (20)

Les règlements généraux des chevaliers de l'arc et archers de France stipulent (p. 131) que *l'oiseau, du volume du pouce à peu près, les ailes et les pattes serrées contre le corps et ne faisant aucun relief est placé devant le noir de chaque carte à l'aide d'une tige sur laquelle il est fixé par la queue, au moyen d'un collage solide, mais sans fil ni laiton.*

En Champagne, le **papegay** ou **papegault** était un oiseau en bois, en carton ou en fer blanc rempli de sable et presque toujours peint en *vert.* Il était placé en haut d'un mât. (21)

Le tir durait souvent un ou deux jours, jusqu'à ce que l'oiseau fut abattu. (22)

Alors *celui qui a fait le coup reste sur le pas tandis que les chevaliers présents vont relever l'oiseau et constater si l'abattage est bon et valable.* S'il en est ainsi *l'oiseau est apporté à celui qui l'a abattu par le capitaine ou par l'officier du plus haut grade, à la tête de la compagnie qui s'avance avec tambour et drapeau, par l'allée centrale du jeu qu'on appelle, pour cette raison, allée du roi. Le capitaine donne l'accolade au vainqueur, le proclame Roi, lui passe au cou la banderole, insigne de sa dignité et lui remet immédiatement le prix voté par la compagnie.* (23)

A Voigny, vers les années trente, voilà comment se déroulait la cérémonie au cours de laquelle était désigné le Roi.

Le coup d'envoi était donné par le président du lieu où se déroulait le tir. Le roi de l'année précédente devait tirer le premier, suivi par tous les tireurs.

Le classement se faisait à l'aide d'un compas. Celui qui avait planté sa flèche le plus près du centre était proclamé Roi et recevait le plus beau prix. Le second avait le titre de Dauphin.

On conduisait ensuite en grande pompe, le nouveau Roi à sa demeure où il offrait à boire. Chacun étant vigneron, en ce temps là, la chose était facile.

Au moment de trinquer, un ancien tenait le discours que voici :

Silence et chapeau bas.
Au nom de Dieu,
Saint Denis et saint Sébastien,
Vous, nobles chevaliers,
Martyrs du jeu de l'arc,
Ce jeu si noble et si franc
Auquel il n'y a aucune tromperie
Et à qui j'ai juré de tenir toute ma vie.
Sire ! vous qui avez mis le coup le plus près du point,
Voici le prix, je vous le présente.
Un genou en terre vous mettrez.
Et chacun avec moi va crier :
Vive le Roi.
Ce verre de vin je vous le donne
Et, crainte que vous soyez empoisonné,
Je vais y goûter le premier.
Et criez avec moi :
Vive le Roi.

Inutile de dire, précise M. Folliard, *que tout le monde, à ce moment-là, était heureux, que les langues se déliaient et que la journée se terminait dans la joie.*

Qu'il ait atteint de sa flèche le point le plus près du centre ou bien le papegai collé sur une cible ou fixé en haut d'un mât, le Roi jouissait de sa dignité pendant une année entière.

A son titre étaient attachées autrefois, certaines prérogatives comme l'exemption de certains impôts. Aujourd'hui, il garde le droit de marcher et tirer le premier de la compagnie, et d'en recevoir les honneurs pendant toute l'année.

Qu'il ait la chance d'abattre l'oiseau trois ans de suite, il reçoit le titre d'**Empereur.** Inutile de préciser que c'est là l'honneur suprême pour un chevalier du noble jeu de l'arc.

LES CHEVALIERS DE SAINT-SEBASTIEN

Au début de ce siècle, seuls les hommes avaient le droit de tirer à l'arc et tous les archers appartenaient obligatoirement à la confrérie de saint Sébastien.

Parmi les tireurs qui fréquentent la compagnie d'arc, aujourd'hui, certains possèdent encore le titre de chevalier. Ce sont eux les véritables dépositaires de la tradition.

Pour être admis dans la confrérie de saint Sébastien, il était indispensable d'être présenté par un parrain et demander à être *adoubé Bastien.* C'était une opération complexe et secrète. Seul un candidat d'une parfaite moralité pouvait être admis. On exigeait un extrait du casier judiciaire. L'adoubement était une véritable initiation qui durait plus d'une heure, en présence de deux témoins. On avait déposé, sur la table, un arc, des flèches, du vin, du pain et du sel.

Ainsi M. Gérard, en 1906, la veille de son premier tir, alors qu'il avait 14 ans, fut intronisé *au nom de saint Denis et de saint Sébastien.*

Tout ce qu'on sait de cette cérémonie secrète de l'admission d'un nouveau confrère, c'est qu'elle se déroulait entre le président de la société, le futur chevalier et ses parrains, dans une chambre isolée. Le postulant y était interrogé sur les règles de sécurité qui interdisaient, en particulier, de traverser le jeu ou d'aller ramasser sa flèche avant que tous les joueurs aient fini de tirer.

Cette première partie de l'épreuve pouvait être commune à plusieurs candidats.

Nous n'avons rien à connaître du deuxième stade qui se déroulait en chambre obscure ; les yeux des futurs chevaliers étaient recouverts d'un bandeau.

Après avoir absorbé la *boulette* composée de mie de pain, de sel et de poivre, le nouveau promu apprenait le geste du secret, secret qui devait le lier à ses confrères, aussi bien ceux de la localité que les autres, à quelque confrérie d'arc qu'ils appartiennent.

La confrérie comptait un nouveau membre.

Tout le monde peut, aujourd'hui, s'adonner au jeu de l'arc, y compris les dames.

Quelques rares personnes peuvent encore s'enorgueillir du titre de chevalier. Messieurs Folliard, Coffinet, Paul Brivois et Roger Van Ryseghem, de Bar-sur-Aube, sont de ceux-là.

LA SAINT-SEBASTIEN

Chaque confrérie se réunissait en son pays, au mois de janvier, pour fêter la Saint-Sébastien. Cela consistait en une grand-messe, en un honnête banquet, suivis presque toujours d'une sauterie. Si le pain bénit a toujours été de rigueur à la messe — souvent offert par le Roi — ce n'est qu'à Voigny qu'on avait coutume de distribuer, à l'issue de la cérémonie religieuse, des petits pains dits de saint Sébastien. Ces pains étaient réputés ne jamais moisir et protéger le foyer tout au long de l'année. On les brûlait dans l'âtre, à la saint Sébastien suivante.

Ce même jour, le bâton du saint était rapporté à l'église par celui qui l'avait acquis aux enchères de l'année précédente. Cet archer avait à charge de le transporter quelques semaines plus tard sur le lieu de tir et de crier de nouvelles enchères. Le bâton était attribué pour une nouvelle année, au plus offrant. La somme ainsi recueillie était destinée à la caisse de la société.

Au cours de cette journée, tous les archers portaient, au revers de leur veste, l'insigne de la confrérie, un petit carton figurant une cible sur laquelle étaient croisées deux flèches.

LE SECRET

Nous n'avons pas voulu chercher à percer la nature du signe, commun à tous les chevaliers, et par lequel ils se reconnaissaient comme appartenant à l'ordre de saint Sébastien.

Si l'on ne croit plus tout à fait, comme autrefois à Colombé-la-Fosse que *livrer le secret fait mourir dans l'année* (24), il n'en reste pas moins que le dernier secret a été parfaitement gardé. Il n'était compris que des seuls initiés.

UN SECRET QUI DATE DE 1762

Il nous a été livré par les archives de la compagnie de Villenauxe (25).

On peut distinguer, dans les pages de ce manuscrit, trois parties.

La première concerne la manière de s'aborder entre chevaliers, de la façon de se reconnaître comme tels :

Si on vous demande : — Etes-vous chevalier ? vous répondrez : — Qui êtes-vous, vous qui me le demandez ? — C'est un chevalier qui va vous répondre.

Et vous présentez la main, vous touchez de votre grand doigt dans le milieu de la main de celui qui vous le demande.

La seconde partie indique les questions, les réponses et les gestes destinés à parfaire l'assurance que chacun a, de l'appartenance de l'autre à la confrérie.

Si on vous demande : Où est la vérité ? vous toucherez de votre grand doigt la corne d'en haut de votre arc.

Si on vous demande : ... Depuis quel temps êtes-vous chevalier ? vous ferez réponse que vous n'avez bu si salé et de mes parents j'ai été enlevé que quand j'ai été passé chevalier du noble jeu de l'arc.

Et encore :

— Qui est votre parrain ?
— Mon parrain ne parle point.

Et montrant un arbre de la campagne :
— Voilà mon parrain.

Enfin :

— Où avez-vous fait votre plus beau coup ?
— Par dedans l'anse d'un pot, au fond d'un four.

Le troisième chapitre attribue, par analogie, aux différentes parties de l'arc et de la flèche ainsi qu'aux accessoires divers, une signification religieuse.

Si on vous dit : — Que signifie la corne d'en haut de l'arc ? vous répondrez qu'elle signifie le ciel. La corne du bas représente l'enfer.

L'arc lui-même est l'image de Dieu le père et la corde celle du Fils. L'encoche évoque le ventre de la Vierge. Toutes les parties de la flèche rappellent le Saint-Esprit. Les buttes, les broches et marmousets, les trois oiseaux sur la fourche, une flèche nue, sont l'occasion de revivre la passion du Christ.

C'est un long secret que celui-là, qui tenait en plusieurs pages. Gageons que tous les chevaliers ne le connaissaient pas par cœur. Ils devaient en avoir chacun une copie. C'est la raison pour laquelle nous avons pu le connaître.

Le plus récent secret des chevaliers baralbins devait être beaucoup plus concis ; le simple fait de toucher d'un certain doigt un certain bouton du costume ne suffisait-il pas à manifester son appartenance à la grande famille des chevaliers de l'Arc ?

J. DAUNAY.

REFERENCES

(1) Cité par GEROST. **Histoire de Villenauxe.** Cah. 11. p. 3. 1825. Archives de l'Aube.
(2) GEROST. Cah. 4. p. 15.
(3) **Recueil de l'Ordonnance des rois de France.** Cité par ANDRE. **Les compagnies de tir ,autrefois, en Champagne.** 1908.
(4) ANDRE. Op. cit. p. 28.
(5) Par décret de l'Assemblée Constituante du 12 juillet 1790, les Compagnies de l'Arc, de l'Arbalète et de l'Arquebuse, furent réunies à la Garde Nationale.
(6) Reg. des délib. de la Ville de Bar-sur-Aube BB3. BB7. Cité par M. ROUSSEAU, ancien bibliothécaire, aujourd'hui décédé.
(7) Cité par Lucien COUTANT.
(8) Archives de l'Evêché. Questionnaire de Mgr Ravinet. Cité par l'abbé J. DURAND.
(9) **Règlements généraux des chevaliers de l'arc et des archers de France.** p. 107.
(10) GEROST. Cah. 6.
(11) GEROST. Cah. 11.
(12) LUCAS. **Méthode de tir à l'arc.**
(13) GEROST. Cah. 29.
(14) ANDRE Op. cit. p. 28.
(15) Cité par M. ROUSSEAU.
(16) Cité par COUTANT.
(17) THOUVENIN. **Histoire de la commune de** Lignol. 1913.
(18) THEVENIN. **Histoire de la commune de Rouvres-les-Vignes.**
(19) DORMONT. **Histoire de la commune de Colombé-la-Fosse.** 1886.
(20) Renseignements fournis par M. PIETRESSON DE SAINT AUBIN.
(21) ANDRE. Op. cit. p. 32.
(22) ANDRE. p. 36.
(23) **Règlements généraux des chevaliers de l'arc...**
(24) DORMONT. Op. cit.
(25) GEROST. Cah. 6.
(26) Cité par GEROST. Histoire de Villenauxe. liv. 4. p. 15.
(27) Les chevaliers portaient une croix émaillée, comme celle de l'ordre militaire de Saint Louis. D'un côté est un saint Sébastien en or, sur un fond d'émail bleu et de l'autre un arc et une flèche en sautoir, et des flèches au lieu de fleurs de lis. Cette croix est suspendue à la boutonnière par un ruban ponceau liseré de blanc. Leur uniforme, bleu de roi, avec parement et revers de velours cramoisi, était galonné d'or, les boutons ornés de 3 fleurs de lis, d'un arc et d'une flèche en sautoir. « Recherche historique sur les Croisades et les Templiers ». Paris 1828.

Ecole de tir Diana-Sport, en 1969.

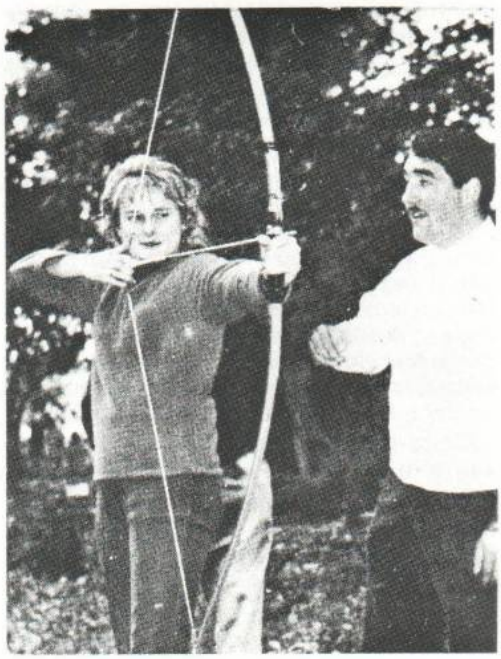

Le cellier de Colombé.

Le roi entouré de la Compagnie, vers 1960.

Le cortège du roi quitte le jardin.

Le roi est accompagné à son domicile.

L'ARCHER

La fête de Saint-Sébastien, la cérémonie secrète de Réception et le **Tir au Papegay** ou **Tir du Roi** sont les principales manifestations de l'Archerie traditionnelle.

Celles-ci forment la structure de la Compagnie, laquelle n'est pas qu'une simple Association. Elle est tout à la fois Confrérie, Ordre de Chevalerie et Société secrète.

Le lieu où se réunissent les Chevaliers, le **Jardin** est déjà un symbole. Il s'apparente au **Jardin d'Adam** dans le Paradis terrestre. Dans le **Secret de la Compagnie de Villenauxe** daté de 1762, la parabole du jardin nous fait suivre la Passion du Christ. Mais cette interprétation n'est qu'une parabole de la Parabole. Cet **Eden,** cet enclos quadrangulaire, est l'image du Monde. Un monde en réduction, fini et infini, dont le microclimat reflète le cycle de l'Univers. C'est le Temple à ciel ouvert.

Nous avons vu que le papegay était collé au sommet d'un mât de 20 m ou devant une cible. Les archers modernes dénomment cette cible, la **carte.** Mais, le terme plus ancien, conservé dans notre dialecte, est **penton,** du latin **penteloris,** qui a cinq bandes. Ce penton comporte, en effet, cinq zones concentriques : au centre, un disque noir d'environ 2 pouces de diamètre (soit 5 cm), puis le **coup-franc,** rouge, dont le diamètre est triple du premier, ensuite les deux **livrées** respectivement jaune et bleu — en latin **libra** a le sens d'équilibre, de balance — enfin un rond noir délimitant l'extérieur. (1)

Or le chiffre 5 est universellement admis comme chiffre de l'Homme. C'est la division anatomique de l'art roman et de la vision de sainte-Hildegarde de Bingen. C'est le « jen » idéogramme chinois ou l'homme s'inscrit dans 5 cercles concentriques. Enfin, cinq fois le nombre d'or (ϕ) donne 8, chiffre de la Perfection de Jésus. Cette symétrie « dorée » du 5 au 8 fait que 5 est également le nombre symbolique du Centre de l'Univers. C'est le Signe de la Croix : 4 branches cardinales et 1 centre au croisement. C'est aussi le pentagramme étoilé, l'**étoile** dont le tracé est infini, comme l'univers. (2)

Examinons rapidement les couleurs du penton :

— Le **Centre** est NOIR. Comme le blanc c'est la synthèse ou l'absence de toute couleur, c'est la nuit, l'ignorance, le néant. C'est la terre d'avant la Génèse, cette Terre-Mère vierge que l'iconographie nous transmet sous forme de Pierre-Noire, **Ka'aba** de la Mecque, **Kémi** égyptienne, **Vierges-Noires** de nos croyances.

— Le **Coup-franc** est ROUGE. Comme le feu et le sang. C'est la première couleur fondamentale ; c'est le « Feu-central », le rouge initiatique. C'est la couleur du « Saint-Esprit » apportant la vie nouvelle.

— Les **Livrées** sont JAUNE et BLEU. Ces deux couleurs fondamentales, indépendamment de leur symbolique propre, sont à la base du vert. Or, le vert est l'équilibre du rouge (cf. libra). Chacune en absorbant l'autre donne le noir. Si l'une est calme, l'autre est violente. Si le rouge est le feu, le vert sera l'eau. C'est la couleur de l'Espérance et de l'Immortalité.

— Le dernier rond est NOIR, comme le centre. Le cycle est achevé et peut reprendre indéfiniment C'est l'**Ourobouros,** ce serpent qui se mord la queue.

Ainsi, le **penton** est-il le symbole de l'Homme en Harmonie avec l'Univers, et suivant son cycle de régénérescence.

Lorsque l'archer se présente sur le **pas-de-tir,** il salue ses confrères, place sa flèche sur la corde, bande son arc et vise. Viser demande une forte concentration de l'individu. Il doit maintenir la tension de son arc, rester parfaitement immobile, retenir sa respiration et se représenter mentalement la trajectoire de sa flèche.

En Inde, au Japon, on considère que cette concentration ne peut être parfaite que si l'homme est lui-même parfait. Confucius disait que **celui qui manque son but doit rechercher l'origine de son échec en lui-même.** Nous pouvons donc en déduire que celui qui place son trait dans le centre de la cible ne peut être que parfait. Il est donc celui qui est en harmonie avec Dieu. C'est le Roi par la grâce de Dieu.

C'est l'Homme en Harmonie avec l'Univers...

Mais cette définition était également celle du penton ! Alors ?

Alors l'Archer tue l'archer. L'Homme spirituel, le « Sur-moi » vise et frappe de son trait l'homme-matière, le « Soi ». Cette **mort** symbolique et initiatique lui permet d'obtenir la Connaissance et le désigne

pour être le **Roi,** le **Biturige** des Gaulois, roi du monde temporel, médiateur entre Ciel et Terre, et dont la place est au « Centre du Monde ».

C'est le **saint-Sébastien** percé de flèches et lié à l'Arbre de Vie. Car, selon la légende, les archers de la Rome tuent leur capitaine, l'archer Sébastien. Mais il renaît en saint-Sébastien-Martyr, témoin immortel du renouvellement du Cycle de la Génèse.

Nous avons vu que l'archer tire coiffé. Drôle d'idée en vérité car le chapeau ne peut — normalement — que gêner le passage de la corde et par là dévier le tir. Autrefois, il est vrai, l'archer portait un chapeau long et pointu comme une corne. Quoi qu'il en soit, il se doit de toujours garder le **chef couvert** à l'image du Roi (ou du Maître-maçon) en signe de ses prérogatives et de sa **connaissance initiatique.**

Mais nous avons, au fil de nos hypothèses, oublié le Papegay.

Alors, rattrapons-le vite, avant qu'il ne disparaisse dans le soleil...

EN QUELQUES MOTS

Le propulseur de sagaie, premier engin destiné à lancer des traits est apparu il y a environ 15 000 ans. L'arc-lanceur-de-flèches, quant à lui, ne semble être connu que depuis 10 000 ans. Ce qui n'est déjà pas si mal !...

En latin *arcus* a le sens général d'arc qu'il soit balistique, monumental ou arc-en-ciel, d'où les formes *arcuo,* courbé, *arcuatim,* en forme d'arc et *arcuarius,* fabriquant d'arc. L'archer est un *sagittarius,* du verbe *sagitare,* lancer des flèches, de *sagitta,* flèche. Alors que de nos jours, nous n'avons conservé que le mot *Sagitaire* (de *sagittiger*), au Moyen-âge, les deux racines avaient formé des synonymes :

De *sagitta* on avait obtenu *saiete* (1138), *saietele* (XIIIe), flèche, *saieter* (1120), lancer des flèches, *sagitaire* (1119) *saietaire* (fin XIIe), archer.

D'*arcum,* on avait forgé les mots qui deviendront ceux de notre vocabulaire actuel. *Arc* (1080), arc, *archier* (XIIe) archer, *archerie* (1298) tir à l'arc, *archie, archiee* (XIIe) portée d'arc, *archier* (XIIe), *archoier* (1160) tirer à l'arc, *archiere* (1180) meurtrière, *archet* (XIIe), *arçon* (1080) petit arc pour la pêche.

A ce propos, il nous a semblé intéressant de noter que l'*Arc d'alliance,* l'*Arc dans la nue* promis par la Bible est bien, en hébreux, un *késheth,* c'est-à-dire un arc-lanceur de flèches et non un arc-en-ciel.

Pour les soldats romains *cornu* était un synonyme d'*arcus.* Aujourd'hui les cornes sont les extrémités des branches de l'arc, du vieux français *corn* (1080), extrémité, bout.

La poignée de l'arc, qui sert également de douille dans les arcs démontables, est la *gogue,* du vieux français *gogue* (XIIe) signifiant boudin.

Pour les latins, la corde de l'arc se disait *basis,* la base. *Corde* (1175. Chrestien de Troyes) nous vient du grec *khordê* par l'intermédiaire du latin *chorda* et désignait à l'origine la corde des instruments de musique.

La flèche, en vieux français *fleche* (1160) vient du francique *fliugika,* celle qui vole. Nous avons dit que les latins disaient *sagitta.* Parfois, on trouve la précision *pennigera sagittae,* flèche avec emprennage. Ceci pourrait donc laisser sous-entendre que les archers romains tiraient encore des sagaies, traits sans empennage.

Flèches et cordes se rangent dans le *carquois.* Au Moyen-âge c'était un *charcois* ou *turcois* (1169), en latin médiéval *tarcasius.* Ce signifiant vient du persan *terkech* par l'intermédiaire de l'arabe *tirkâch,* carquois. Au XVIIe, on trouvait également *archais* (1633) mais ce mot ne semble pas avoir été retenu. En dialecte, on disait aussi *cofin,* vieux français *cofin* (1220) du grec *kophinos,* latin populaire *cophinum,* panier.

Le jeu d'arc se pratique dans le *jardin.* En vieux français c'était un *jart* ou *gart* (1128) du francique *gardo* (d'où l'anglais garden) dont la racine *Gher* signifie enfermer, clore. Ce terme de *jart* se retrouve aujourd'hui en dialecte champenois. Bar-sur-Aube, Saint-Dizier, et bien d'autres villes de notre province possèdent encore leur quartier du *Jart* ou *Jard.*

La cible ancienne, le *penton,* formée de cinq zones concentriques, tient précisément son nom du grec *pente,* cinq, par l'intermédiaire du latin *penteloris,* qui a cinq bandes.

Spécialement pour le tir-au-beursault, on utilise une cible divisée en cinq parts et constituée de zones noires et blanches, le *marmouset.* Ce nom n'a vraisemblablement rien à voir avec le « fou ». Il s'agit très certainement d'un diminutif de *marmori* (XIIIe), *marmorin* (fin XIIe), tacheté, de *marmoire* (1204), marbre, latin *marmor,* marbre. On peut noter, à cet égard, qu'en héraldique, la couleur noire dite *sable* (1169. Chrestien de Troyes) se représentait également par le marbre noir en blason d'armes (bien que *sabol* en polonais, désigne la zibeline).

Nous avons vu que la carte, ou *penton,* était divisée en zones de diverses couleurs. Parmi celles-ci, les *livrées* étaient anciennement jaune et bleu. En vieux français *livrée* (XIIe) désignait le vêtement

fourni par le seigneur aux gens de sa suite, *livrer* (980) venant du latin *liberare*, libérer. Nous pensons que les *livrées* du penton sont plus certainement à rapprocher du vieux français *libre* (1260) équilibre, du latin *libra*, balance, car ces couleurs sont complémentaires du rouge (le coup-franc). *Libra* a d'ailleurs fourni au français *livre* ancienne unité de poids.

Le mode de tir le plus ancien était dit *tir-au-beursault*. Une cible est placée à chaque extrémité de l' « Allée du Roi ». Chaque archer tire une flèche dans une cible, contourne les « gardes » par « l'Allée des chevaliers », reprend sa flèche, tire dans l'autre cible, puis, par la seconde « Allée des chevaliers » retourne à son point de départ.

En vieux français ce jeu était le *bersail, bersaire* ou *bersage* (XII^{e}). Tous les autres signifiants dérivent de ce même mot : *bercer* (1155) tirer à l'arc, *bercerie* (XIII^{e}) carquois (et tir), *bersel* (XIII^{e}) cible, *berseret* (XII^{e}) qui sert au tir à l'arc, *bersoier* (XII^{e}) chasser à l'arc, *berseret* (XII^{e}) chien de chasse. Certains ont cru reconnaître dans ces noms le vieux français *bers* (1190), latin populaire *bertium*, du gaulois *ber*, berceau d'osier. (?) Pour notre part, nous pensons que l'éthymologie du mot est à rechercher dans la racine indo-européenne *Wer*, impliquant l'idée de tourner. Cette racine est à l'origine du sanskri *vártate*, tourner et du latin *vertere*, tourner, *versare*, tourner souvent. En vieux français *vertir* (XI^{e}) avait le même sens et *versage* (XII^{e}) signifiait culbute *Verser* (1080) serait devenu *bercer* (1155) par labialisation de la vélaire.

Chaque année les archers « tirent le roi ». Pour cela, ils utilisent un petit oiseau de bois placé devant le centre de la cible ou perché au sommet d'un mât de 20 mètres de haut qu'ils appellent le *papegai*. En vieux français, *papegai* (1155), *papegalt* (1277), *papejaie* (XII^{e}) désignaient le perroquet (et, par extension, une girouette). Ce nom vient de l'ancien provençal *papagai*, en arabe *babbagha*, du berbère *babbaghio*, perroquet. Nous savons que cet oiseau artificiel que l'on appelle aujourd'hui, familièrement, le *moineau* était aussi appelé le *rossignol* (1420) dans le Nord-Est ainsi que *gay* ou *geai* (coutume d'Amiens 1845). Il est certain que peu d'archers d'antan devaient avoir vu de leurs yeux un perroquet vivant. Ce doute se trouve d'ailleurs renforcé par un texte de J. Bouchet, « Faitz et Dictz de Molinet » de 1531 où il écrit « ... *Là jargonnaient mille rossignoletz, merles, tarins, gays, papegays, pinsons...* » Avez-vous déjà entendu jargonner des perroquets dans nos forêts ?...

En fait que cet oiseau soit un geai ou un perroquet cela n'a qu'une importance secondaire car l'un et l'autre de ces oiseaux ont toujours été considérés dans les traditions comme des avatars du soleil. Ainsi le geai qui aurait — paraît-il — dénoncé le Christ dans le Jardin des Oliviers, doit-il, pour survivre, verser, chaque année, une goutte de sang durant la semaine Sainte (on en voit la trace sur son plumage). De même le perroquet, le ara notamment, était considéré comme symbole solaire par les Mayas. On a d'ailleurs retrouvé des sculptures de tête d'ara qui servaient de but au jeu de pelote dans la civilisation précolombienne.

Le papegai est donc un avatar du soleil, comme lui, il doit renaître chaque année. Il est *Phénix* et doit mourir pour devenir immortel dans ses renaissances. D'ailleurs les papegais d'autrefois étaient peints en *vert*, couleur de l'immortalité...

En quelques mots, nous n'aurions garde d'oublier le *Sagitaire*. Dans le bestiaire zodiacal il est représenté par un animal bizarre mi-homme, mi-cheval qui tient un arc. Au Moyen-Age il fut d'ailleurs quelquefois confondu avec le centaure. Parmi les constellations, il occupe le centre de la galaxie (la Voie lactée). Or il est intéressant de constater que précisément cette constellation de l'Archer-Sagitaire suit la constellation du *Cygne* et qu'entre les deux se situe une troisième constellation, la *Flèche*. Si Sagitaire et Flèche semblent avoir reçu l'approbation des peuples, il n'en fut pas de même du Cygne. Si les Grecs la nommaient Cygne et lui rapportaient la légende de Léda, Ptolémée 200 ans après J.-C. l'appelait *Ornis*, l'oiseau. Au X^{e} siècle, elle devint la *Poule* — ou le *Coq* — et l'étoile Alpha prit le nom arabe de *Deneb* ou *queue de la poule*. Pour les Arabes, elle devint le *Pigeon*. Enfin, à la Renaissance, elle reprit son nom grec et redevint *Cygne*...

En fait, elle n'a jamais cessé d'être un ciseau poursuivi par la flèche de l'Archer placé au « centre » de notre univers.

G. ROY.

(1) Cette description se rapporte au penton traditionnel. Les cartons-cibles modernes sont jaune, rouge, bleu, noir, blanc.

(2) C'est le dessin de la pomme coupée transversalement, la « pomme d'immortalité », ce qui expliquerait l'ésotérisme de la « pomme de Guillaume Tel ».

LE PAIN

Four et pain

De M. Autran, originaire de Fresnoy-le-Château (A). Recueilli par Mme Caillat.

La brasse de la pâte se faisait toujours « dans le même sens » jusqu'à ce qu'elle soit consistante.

Cette pâte était mise... parfois dans le tiroir de la maie « avec des braises » pour faire lever plus rapidement. Ce n'était pas sans danger.

Les vieux fours étaient construits souvent de tuiles mises sur chant, à côté les unes des autres, avec un joint de mortier de terre rouge, le tout monté sur des cintres en bois que l'on démontait quand le tout était sec.

Les portes en fonte, avec « œil » de six à huit centimètres de diamètre, sortaient souvent des fonderies de Vendeuvre (10).

Dictons relatifs au pain

Ceux-ci, relevés autrefois par L. Morin :

459 Si on a besoin d'une fournée de chiens
On peut le prendre pour faire du levain.
(C'est un avare, un chien. Vallant-Saint-Georges-Moriat.)

598 Quand il existe un grand vide entre la croûte et la mie, on dit que le boulanger a fait son lit dedans.

599 Du pain,
Le peuple a faim. (Demande facétieuse)

606 S'ils sont riches
Ils mangeront de la miche.
Nous, nous sommes richots
Et nous mangerons du michot. (Baudouin. Glossaire).

384 De certaines professions, par exemple de la boulangerie, on dit que, pour les exercer, il faut être fort et bête. (?)

398 Avoir plus de la moitié de son pain de cuit. (Etre plus qu'à mi-parcours sur le chemin de la vie).

422 Envoyer... (faire) quelqu'un là où il fait son pain. (L'éconduire brusquement).

129 Conserver chez soi un morceau de pain bénit du jour de la fête du pays préserve la maison de l'incendie.

231 Rigny-le-Ferron (A.) De 17 montagnes et 17 vallées, Rigny en est la tremée. (Pour expliquer les fréquentes inondations que ce village connaît.) (Tremée = trémie)

2 Qui preûtit tard
Va au four tard. (Grosley. Vocabulaire troyen)
(Preûtir = pétrir)

3 Jeune femme et four chaud,
Toujours feurguigner il faut

30 Le pain dur
Tient la maison sûre. (On en mange moins que du tendre. Il est plus digeste et plus économique)

43 Changement de corbillon
Fait trouver le pain bon. (Exprime le plaisir qui naît de la variété.)

D'autres communiqués par M. François Chaussin de Landreville (10.)

Ne jamais jeter de pain. Il en manquera dans l'année.

Araignée de maie, arrête les hémorragies.

Quand on croit cuire, le four s'éboule. (Ce qu'on a projeté ne se réalise pas toujours.)

Mai chaud met micho à la maie. (La chaleur de mai est favorable au blé.)

Cuve de maie-pétrin

Nous avons eu la chance de trouver (Chez M. Vautrin, à Brienne-la-Vieille) une cuve de maie-pétrin démontée, dont la photo montre parfaitement comment elle était conçue.

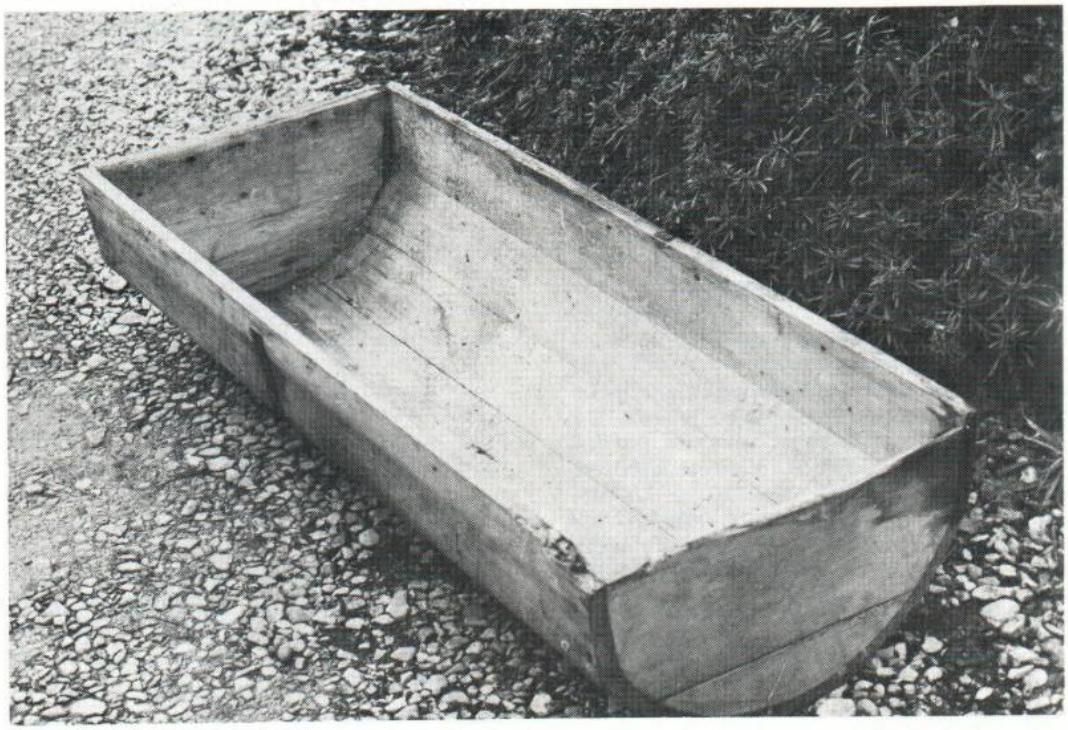

Comment faites-vous ?

De M. Daubigny. Paris. **Félicitations pour l'intérêt de la revue et... pour la stabilité du prix de l'abonnement. Comment faites-vous ?**

En premier lieu, parce que les collaborateurs de la Safac sont des bénévoles à 100 %.

Parce qu'ensuite certains organismes, qui suivent nos efforts, ont accepté de nous subventionner. Par là, ils soulagent notre trésorerie. (Nous profitons de l'occasion pour les remercier à nouveau de leur sympathique compréhension.)

De toutes façons, nous ne cherchons pas à « gagner » de l'argent. Ce sont des lecteurs et des correspondants que nous cherchons à gagner. C'est une des raisons pour lesquelles nous ne voulons pas que le prix de l'abonnement décourage quiconque de s'abonner à notre Revue

Nouveaux tarifs

Si les tarifs abonnement et adhésion restent inchangés, nous avons été obligés de porter le prix des numéros anciens de la Revue à 6 F et celui des disques à 15 F. Attention ! De plus en plus, les anciens numéros s'épuisent.

Assurer le relai

Les personnes âgées qui s'intéressent à nqtre Revue et qui, parfois, auraient bien des choses à nous dire, n'ont pas toujours le courage d'écrire.

C'est la raison pour laquelle nous sommes heureux que des amis plus jeunes assurent le relai entre ceux-là et la Safac.

Ainsi M. Simonnet, de Trancault, qui a transcrit pour nous, les souvenirs de Mme Portier, sa grand-mère.

Qu'ils soient remerciés tous deux de leur contribution amicale au travail que nous avons entrepris.

De l'île de la Réunion

Votre revue m'apporte ici, régulièrement, la joie d'évoquer mes souvenirs de jeunesse en Champagne.

Une carte de Salsbourg

C'est d'Autriche — où ils étaient invités dans le cadre de l'amitié autrichienne — que nos amis des Jolivettes (Reims) nous envoient leurs amitiés.

Un bien beau voyage qu'ils ont fait là, en ambassadeurs du folklore champenois.

Ne vous excusez surtout pas

Mes excuses pour ce brouillon. Mais je n'aurai pas le temps de le recopier. E. P.

Non ! Il ne vous appartient pas de formuler des excuses. Vous avez répondu par retour du courrier au questionnaire de la Safac. C'est à elle de vous dire merci. Grâce à vous, elle pourra compléter ce dossier sur la FOUDRE qu'elle pense éditer prochainement.

Alors ! Brouillon ou pas. A l'encre ou au crayon. Rédigé ou non. Selon le temps dont vous disposez, ou selon votre humeur. Répondez.

Quelle qu'elle soit, nous serons heureux de votre réponse.

Les travaux des champs... autrefois

De Mme Procureur. Reims. **Je ne sais vraiment le but de votre enquête. Est-ce le désir du retour à la terre. Sont-ce simples informations « agricoles » qui effleurent le fond du problème ?**

Entre le fléau et la machine à battre, il y a un monde de pensées, d'évolutions, qui ne sont pas agricoles et qui ont une répercussion profonde sur l'histoire, l'évolution d'un « patelin ».

Tout se tient : la structure du village, ses maisons, ses artisans, son langage, ses mœurs, sa déchéance ou son essor.

Votre enquête ne vit pas concrètement.

Elle renseignera dans la mesure des « choses » mais pas des idées.

On peut, on doit faire mieux, pour intéresser le lecteur et l'instruire, non seulement par les pages imprimées mais par l'image exacte des changements profonds de l'agriculture. »

Merci chère Madame, de ces remarques franches et constructives. Merci aussi pour l'étude détaillée de ces profonds changements qu'a subis l'agriculture du village de Verrières (M.) et que vous avez bien su souligner dans les deux cahiers que vous nous avez envoyés.

Vous voyez que nous avons raison de compter sur nos correspondants pour donner vie à la revue. C'est grâce à tous que nous pouvons répondre à l'attente de nos lecteurs.

L'art de la faulx

Faucher était un art. Que ce soit avec une faucille, avec une faux, une javeleuse, une moissonneuse-lieuse ou bien une moissonneuse-batteuse, il a toujours fallu moissonner.

Si les outils ont peu varié pendant longtemps, avant que n'interviennent les machines, le meilleur emploi de ces outils a toujours été le souci du moissonneur : Battre la faux convenablement. L'aiguiser avec la pierre extraite du coffin. Prendre la faux qu'il convient pour telle sorte de céréale. En régler les « doigts » ou « crochets ». Commencer son champ d'un côté plutôt que de l'autre. Ne faucher qu'à tel moment de la journée...

Nous serions heureux que nos correspondants veuillent bien nous faire part de leur expérience et de leurs souvenirs, particulièrement en ce qui concerne l'usage de la faucille, de la sape ou de la faux.

Les puits

De M. Félicien Mizelle. Le Tremblay - 10.

— Tu ne parles pas des puits à deux seaux. L'un, montant plein, l'autre descendant vide. Dans nos régions à puits profonds (30 m) Tremblay, Fays, Ormeaux... c'était fréquent.

— Pour le « chahu », il était assorti d'une lame intérieure qui faisait ressort.

— Connais-tu les pas du puisatier. Creusés sur un côté du puits, dans le tuf ou la craie ? Ils permettaient de grimper et descendre facilement en s'aidant d'une corde.

— A Saint-Aubin où l'eau affleure, le fond est maintenu par un bâti de bois, carré, conforté par des croisillons en diagonale, afin d'éviter les éboulements de la terre encore mouvante et « croulière ».

Comparaisons

M. Jacques Bégouen, 85 ans (Etudes Folkloriques. Ariège) écrit à la Safac.

Je suis toujours très heureux de recevoir votre revue et de la mettre à lire sur la table de mon musée où elle a toujours beaucoup de succès.

Votre article sur les puits est unique et combien intéressant en comparant avec les nôtres.

Combien il est intéressant en effet, et enrichissant, de comparer ce que nous apporte la revue et ce que nous avons autour de nous. C'est la démarche même de l'enquête folklorique. Nous remercions M. Bégouen de nous le rappeler.

Nouvelles de Sainte-Marie-du-Lac

En 1978, l'Ensemble Folklorique du Bocage Champenois : Les Morelles, a constaté une augmentation assez importante de son effectif. Ses membres viennent de toute une région comprise entre Saint-Dizier, Vitry-le-François et Montier-en-Der.

L'année a été surtout marquée par un travail technique important, par la mise en place d'une chorégraphie qui intéresse notamment les danses de mariage. Premier essai de l'ensemble du groupe adulte qui semble positif et encourage à continuer dans cette voie.

Les Morelles ont pu participer à 14 manifestations, parmi lesquelles :

Wassy. Ce qui a permis à la majorité de ses membres de mieux se familiariser avec le folklore champenois dans son ensemble mais également de lier connaissance avec d'autres groupes.

Saint-Dizier. Nous avons eu le plaisir d'accueillir, à la M.J.C., le groupe de Celles-sur-Ource venu présenter son spectacle et notamment la Révolte des Vignerons, devant un public restreint mais intéressé.

Provins. Après un défilé dans les vieilles rues de la ville haute, avons présenté notre spectacle devant une foule importante, place du Châtel, en compagnie du groupe local : les Briards. Ambiance excellente et accueil sympathique.

Au cours du mois de juillet, une première carte postale du groupe a pu être mise en vente. Photo prise dans le cadre de la Maison du Forgeron de Nuisement.

Début septembre, nos membres ont pu apprécier le folklore du marais vendéen avec la venue du Groupe de Saint-Jean-de-Monts.

Carillon

L'Est-Républicain signale le départ en retraite bien méritée de M. Alfred Chauvet. Ce Monsieur assurait encore, avec son épouse, la charge de sonneur communal. Ceci depuis 42 ans. Il interprétait : Saint-Nicolas, le Petit Jésus, le roi Dagobert... A Gourzon (H M).

La vannerie

Pour joindre aux documents fort intéressants reçus de MM. Andreytchenko et Ferrand, tous compléments sur l'osier, la vannerie en Champagne, seraient les bienvenus : photos d'anciens paniers et ustensiles comme berceaux, chasières, vans...

Ecrivez-nous.

Faites-nous part de vos idées.

CONTENANCE D'UN TONNEAU

Pour calculer le volume d'un tonneau, on peut, nous confie « Le petit Archimède » appliquer de nombreuses formules différentes.

Voici l'une d'elle, celle de Detz :

$$V = \frac{Pi.L}{256} (5\ D + 3\ d)2$$

Si cela vous intéresse, consultez « Le petit Archimède » C.E.S. Sagebien 80000 Amiens. Vous verrez. C'est très simple.

Les termes techniques

M. Vautrin, de Brienne-la-Vieille, nous fait aimablement remarquer que certains des termes employés dans notre no 62 ne sont pas tout à fait ceux que nous aurions dû choisir.

Ainsi faut-il parler (62-6) de poulies **dentées** et non crantées. Le treuil (même page) est un **rouleau** ou un **tambour** et non un cylindre.

Il précise en outre que, dans sa région, le **bu** du puits n'est pas une margelle mais l'ensemble du treuil et de son support, lorsque, justement, il n'y a pas de margelle.

Puits à rainure (Folk. Ch. 62-27)

De M. André Clément. Romilly.

Point de vue strictement personnel.

a) **Il peut s'agir d'un guide pouvant maintenir une « velte » jusqu'au fond du puits.**

b) **N'y aurait-il pas des crans ou marques dans le fond de cette rainure ? Dans ce cas, ces dernières seraient protégées des atteintes des récipients en descente.**

J'ai encore une idée mais, auparavant, pouvez-vous me préciser si le tambour est dans l'axe du puits — et aussi si la rainure présente des traces d'usage ou de frottement.

Image de saint Sébastien moulée sur une cloche (Rumilly-lés-Vaudes)

Evocations

Crémieu. Isère. 4e trimestre 1978

Ch. Talon nous parle des toits de « lauses », ces pierres plates que nous connaissons bien dans la partie de la Champagne qui jouxte la Bourgogne et que nous appelons « laves » ou « laives ».

Il explique comment sont difficiles à maintenir en place les pierres du faîtage, qui glissent avec le temps, si bien qu'on « voit le jour entre les dalles faîtières et le haut du toit » ; (1)

Il ajoute : **Lors d'une réfection partielle, on commence par le haut, ce qui explique l'aspect des toits mixtes : tuiles à la partie supérieure, lauses dans le bas.**

Nous avons signalé (FOLK. CHAMP. 39-12) que nous ne retrouvions guère de laves que sur les rives latérales et inférieures de certains très vieux toits. Pourquoi a-t-on gardé ce seul encadrement, alors que la plus grande partie du toit est couverte de tuiles mécaniques ? Il semble que ce soit le mode de fixation des tuiles qui ait fait problème pour nos couvreurs modernes, sur les pignons et sur les corniches en pierres des façades.

(1) C'est pour parer à cet incident que les anciens repiquaient de la joubarde des toits dont les racines, avec le temps, liaient les pierres entre elles (N.D.L.R.).

Aguiaine

Grandjean 17250 Saint Savinien
Septembre 1978

Mme Fournier. Médecine vétérinaire traditionnelle dans le Centre-ouest. Un fort bulletin de plus de cent pages. Depuis l'hippiâtre (le vétérinaire grec spécialement chargé des chevaux) jusqu'à nos maréchaux-ferrants, en passant par les saints guérisseurs des animaux. Avec une très longue liste de remèdes divers recueillis auprès de cinquante informateurs.

Janvier-février 1979.

Noté : Raoul Coutin. Le dragon de la nuit. Jean-Marie Gautier. La bête de saint Florent. Deux récits mettant en scène la « bête » dont personne ne pouvait venir à bout et qui fut vaincue par un « condamné » volontaire. Cf. La Grand Goule poitevine. La Chair salée troyenne.

Maisons paysannes de France

Issy-les-Moulineaux. no 4-1978.

Dans ce numéro, un article bien documenté de Christian Lassure. L'architecture rurale en pierres sèches de la France. L'auteur en définit les caractéristiques principales, en situe les lieux d'implantation et en analyse la construction.

La carte qu'il a dressée des zones à cabanes en pierres sèches de France ne s'étend pas jusqu'à nous. Nous possédons pourtant quelques beaux spécimens de ces constructions. Elles sont implantées dans la région des maisons de pierre qui jouxte la Bourgogne. Ce sont les « cadoles » que les vignerons du Barséquanais ont autrefois érigé dans leurs vignes pour s'y abriter lorsqu'ils y allaient travailler.

Ethnologia

Limoges Hiver 1978.

Dans son éditorial : Des musées pour quoi faire ? Maurice Robert situe parfaitement le rôle positif de nos sociétés dans la conservation des éléments de patrimoine local.

Un article à lire dans son entier par tous ceux qui s'intéressent à la sauvegarde du patrimoine.

(No 8 d'Ethnologia, à la SELM CCP 522-55 Limoges - 12 francs).

Parlers et traditions popularistes de Normandie

Saint-Lô. Noël 1978.

E. Hamel. Un jeu enfantin saisonnier. Le filaresse ou quenoule. Jouet confectionné avec une noisette, une pointe et du fil à boutons.

Folklore

Carcassonne. Hiver 1978.

Roger Nègre. Le trimardeur. François Fabre. Contes et légendes du pays de Fenouillères. Joseph Courrieu. Le bénitier de Gallinagues.

Bulletin du Comité de Folklore champenois

Châlons-sur-Marne. No 126. 1978.

R. Haution. Techniques agricoles dans le Tardenois. Paulette Hun. Le pèlerinage de Côte-à-Vignes. L. Loesh. Jeux d'autrefois à Reims. Nombreuses notules.

Lemouzi

Tulle. Numéro spécial. 1979.

Signalé. Une étude détaillée sur la vie et la mort du porc. Ant. Cougnoux.

Le coin-coin

Chaource. No 119. Février 1979.

Le Coin-coin annonce dans son prochain numéro **le mémoire d'un remède contre la peste, approuvé par M. Dodard, Premier Médecin du Roi. Il s'agit d'une poudre de crapaud de montagne à prendre dans un demi-verre de vin ou de bouillon et en emplâtres sur le bubon de la peste.**

Maisons paysannes et patrimoine historique de la Haute-Marne

Arc-en-Barrois. Nov. 1978.

Ce second bulletin rend compte, en particulier de l'enquête photographique sur les fours à pain, menée par l'Association.

Nous y découvrons (page 6) que des fours existent, qui avaient été construits en cave (Montigny-le-Roi).

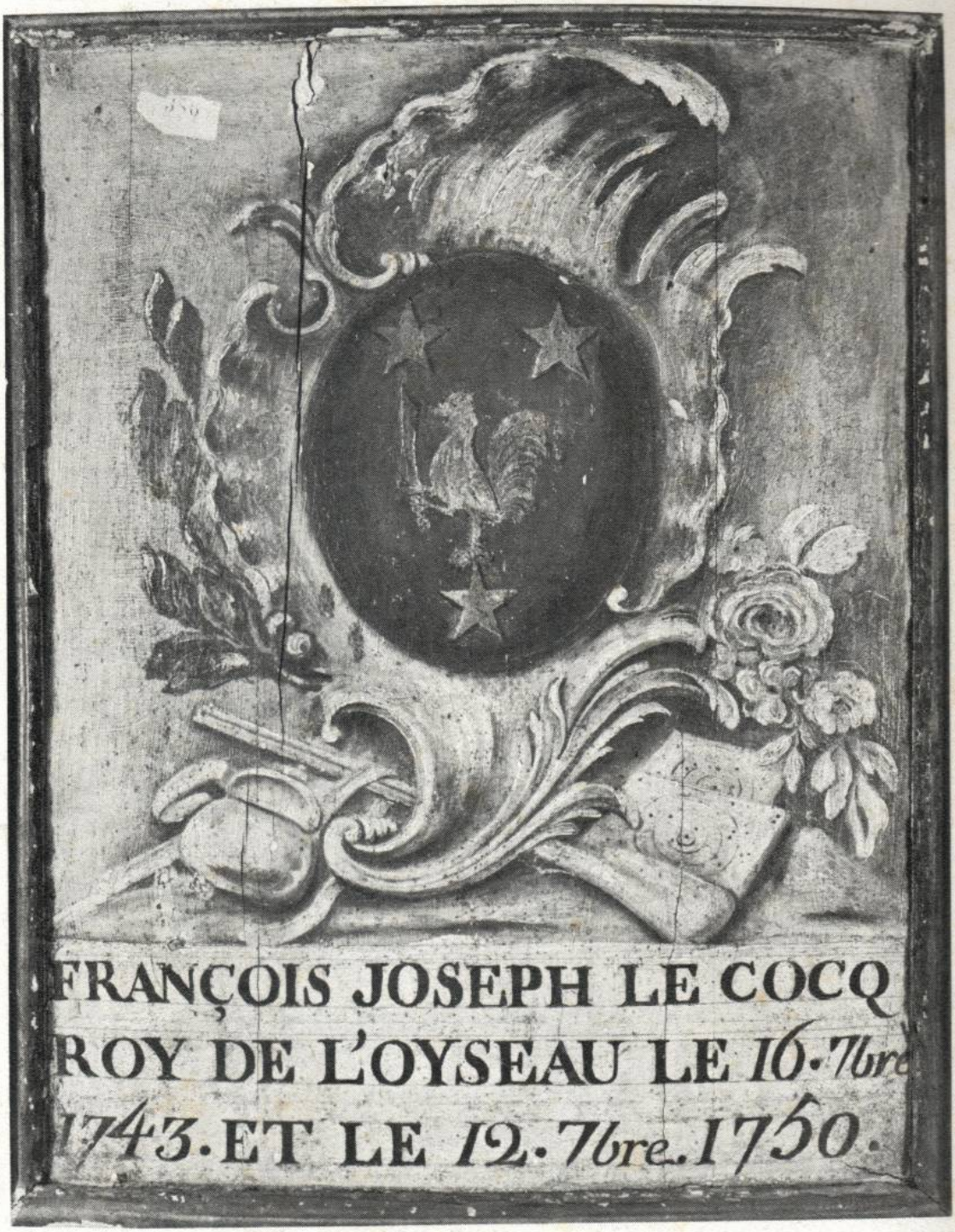
FRANÇOIS JOSEPH LE COCQ
ROY DE L'OYSEAU LE 16. 7bre
1743. ET LE 12. 7bre. 1750.